REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE CHALLEX

Challex, le 28 novembre 2025

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil municipal

Conformément à la convocation du 17 novembre 2025, le Conseil municipal s'est réuni à la salle Jean Antoine Lépine le jeudi 27 novembre 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint, la séance est reportée avec le même ordre du jour.

Par conséquent, le Conseil municipal se réunira de nouveau le :

Mercredi 3 décembre 2025 à 18h30 en salle des mariages de la Mairie

Conformément aux dispositions légales, le Conseil municipal pourra valablement délibérer lors de cette séance sans exigence de quorum.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2025
- Délibération n°46-2025 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Délibération n°47-2025 : Proposition d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2026
- Délibération n°48-2025 : Versement solde subvention bibliothèque selon la convention Commune/Conseil départemental
- Délibération n°49-2025 : Devis signalisation sur la route départementale 76 entre Pougny et Challex en mode doux
- Rapport des commissions
- Divers

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

Département de l'Ain
MAIRIE DE CHALLEX

PROCURATION

Je soussigné(e), ..., conseiller(ère) municipal (e) de la commune de Challex, empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal du ..... déclare donner pouvoir à .....pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Signature